

CREER UNE ENTREPRISE ADAPTEE (EA)

SOMMAIRE

POUR COMMENCER

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

Valeur ajoutée économique et sociale des EA

ETATS DES LIEUX

Chiffres clefs

Les textes officiels les plus importants

Les métiers et activités d'une entreprise adaptée

Les compétences clefs des dirigeants d'Entreprise Adaptée

QUELLES SONT LES SPECIFICITES DU MODELE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES ADAPTEES ?

Les spécificités du modèle économique

Des outils financiers pour les Entreprises Adaptées

LA CREATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTEE

QUELLES SONT LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR CREER UNE ENTREPRISE ADAPTEE ?

L'Union nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

Les autres acteurs clefs du secteur

POUR COMMENCER

■ **Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?**

L'Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH¹) « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Elle emploie au moins 80% de salariés handicapés. Après cette orientation par la CDAPH, le Service Public de l'Emploi ou les Cap Emploi proposent aux EA le recrutement des travailleurs handicapés. Celles-ci pourront intégrer le nouveau salarié et bénéficier des subventions relatives à l'embauche d'un travailleur handicapé en EA.

La vocation de l'EA est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle-même ou vers les autres entreprises.

Depuis janvier 2006, les Entreprises Adaptées (de même que les centres de distribution de travail à domicile) font en effet pleinement partie du marché du travail. Leur mission sociale est d'employer des personnes handicapées à efficience réduite, en difficultés au regard de l'accès à l'emploi. Le statut du travailleur handicapé qui y est employé est celui d'un salarié de droit commun à part entière. Il perçoit une rémunération, à la charge de l'employeur, au moins égale au SMIC.

Pour aider les Entreprises Adaptées à réaliser cet objectif et compte tenu de leur spécificité, elles bénéficient de deux aides de l'Etat :

- Une aide au poste
- Une subvention spécifique qui compense les surcoûts liés à l'emploi de personnes handicapées à efficience réduite.

Les Entreprises Adaptées passent un contrat d'objectifs triennal (COT) avec les services de l'Etat, qui vaut agrément².

¹ La CDAPH est le résultat de la fusion des Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et des Commissions départementales d'éducation spéciale (CDES).

² Voir partie 6 : Les aides publiques.



■ EA / ESAT : quelle différence ?

Il convient d'apporter quelques précisions quant à la différence entre EA et Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) qui accueillent tous les deux des travailleurs handicapés :

EA :

- **Mission** : intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi
- **Objectif** : créer de la richesse pour créer des emplois durables et de qualité
- Financement : Autofinancée à 80%
- Le travailleur est un salarié, il est rémunéré à 100% du SMIC minimum

ESAT :

- **Mission** : intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi
- **Objectif** : accompagner le travailleur et lui permettre de conserver ses acquis scolaires et professionnels
- Financement : Financé à 80%
- Le travailleur est un usager, il perçoit une indemnité de 55% du SMIC minimum

■ Valeur ajoutée économique et sociale des entreprises adaptées³

• Elles contribuent au développement économique, à une dynamique d'emploi et de croissance, mais interviennent aussi dans le champ social où elles agissent pour que chacun trouve sa place dans la société (lutte contre l'exclusion, action de socialisation, inclusion dans la vie locale). Les bénéfices qualitatifs portent également sur l'amélioration du rapport au travail, les conditions d'existence, la santé, l'image de soi des personnes handicapées, et le regard porté sur le handicap.

• Par leur effort d'insertion, de formation de leurs employés, et d'adaptation aux besoins de chacun, elles apportent à la société un bénéfice collectif, qui va au-delà des services ou des biens qui peuvent être produits et des emplois qui peuvent être créés.

• Enfin, elles sont des actrices de premier plan pour les territoires sur lesquels elles s'implantent, à la fois dynamiques pour la vie économique locale, porteuses d'aménagement du territoire, et vecteurs d'inclusion sociale.

ÉTATS DES LIEUX

■ Les chiffres clés⁴

- 650 entreprises
- 33 000 salariés dont 26 000 travailleurs handicapés
- 900 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 93 % de salariés employés en CDI
- 84% de travailleurs handicapés sans qualification

Les types de handicap rencontrés sont les suivants : déficiences intellectuelles, déficiences psychiques, déficiences motrices.

Depuis la création de l'UNEA en 1987, les Entreprises Adaptées ont vu leur nombre multiplié par 7, tandis que leurs effectifs quadruplaient sur la même période, pour atteindre 26 000 salariés handicapés en 2010.

3 Source : Synthèse de l'étude réalisée par KPMG : La valeur ajoutée économique et sociale des Entreprises Adaptées, juin 2010.

4 Source : Enquête BPI – OPCALIA, mars 2010.



- **De petites PME**

La taille médiane des Entreprises Adaptées est de 34 salariés et 40 % d'entre-elles comptent de 20 à 49 salariés.

- **Le statut associatif, majoritaire mais pas exclusif**

Les structures associatives représentent près des deux tiers des EA.

30 % d'entre elles, soit environ 165 unités, ont pris le statut d'une structure privée (100 SARL – 40 EURL – 30 SA ou SAS).

Certaines entreprises font preuve d'innovation en termes de participation des salariés à la vie de l'entreprise... mais le statut Scop est exceptionnel.

Par ailleurs, 388 Entreprises Adaptées sont rattachées à un organisme gestionnaire du type ADAPEI, APF, APAJH ou ANRH, pour les plus cités.

Témoignages

Michel Pages, ingénieur, qui a pourtant une expérience dans le monde industriel et la gestion d'entreprises privées est directeur salarié dans une association. Il insiste sur la délégation de pouvoir nécessaire entre le président de l'association et le directeur : « *Je suis en contact quotidien avec des industriels avec lesquels j'ai besoin de prendre des décisions très rapides. Il faut souvent faire preuve d'une grande réactivité et il faut donc au directeur une réelle autonomie. J'ai heureusement la chance d'avoir acquis la confiance du président et du Conseil d'administration* ».

Michel Pages, directeur, Etape 43, Vergongheon (43)

Pour Régis Roncin, PDG de la Scop SA TPC, dans le Loiret, si les Entreprises Adaptées veulent être des entreprises à part entière, leur statut doit être cohérent avec cette volonté. Parmi les 170 salariés de l'entreprise TPC, tous sauf 6 en sont devenus associés. L'un des enjeux est d'associer les personnes à la gestion de leur entreprise, de partager la responsabilité et d'assurer la pérennité : « *Je veux mettre en place un outil qui pourra fonctionner sans moi* ». Pour cela, une formation intensive des élus du conseil d'administration de la SA sera mise en place en 2011.

Régis Roncin, TPC Scop SA, Orléans (45)

■ **Les textes officiels les plus importants**

Deux textes sont incontournables pour toute personne envisageant la création d'une Entreprise Adaptée :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (voir notamment la section 4).

→ A consulter : www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2005-102.htm

La Circulaire DGEFP n°2006/08 du 7 mars 2006 :

→ A consulter : http://informations.handicap.fr/pdf-decrets/circulaire_dgefp_2006_08.pdf

Celle-ci définit d'une part, la procédure d'élaboration des contrats d'objectifs triennaux et des avenants financiers annuels entre les services de l'état et les Entreprises Adaptées, et d'autre part, les modalités d'octroi de l'aide de l'Etat et de suivi des activités.

LES METIERS ET ACTIVITES D'UNE ENTREPRISE ADAPTEE

■ **Dimension économique**

- **Diversité d'activités et pluriactivité**

Si les travaux paysagers, la logistique, le nettoyage et la mécanique industrielle s'imposent largement en tête du classement des activités proposées, la diversité des conventions collectives appliquées dans les EA témoigne aussi d'une grande variété des métiers. La convention de la métallurgie arrive ainsi loin devant l'exploitation horticole, la propreté, la blanchisserie ou la restauration...

Chaque entreprise exerce en général plusieurs activités. Plus la taille de l'entreprise augmente, plus le nombre de métiers exercés est important (3,6 activités différentes pour les entreprises de plus de 100 salariés et 2,4 chez celles employant moins de 20 personnes). Celles qui sont orientées vers les activités industrielles travaillent majoritairement avec le secteur privé.

- **Entre sous-traitance et prestations de services**

Quel que soit leur domaine d'activité, les Entreprises Adaptées ont pour dénominateur commun d'exercer très largement en sous-traitance ou en vente de services. Ces deux formes de contractualisation représentent en effet 59 % du CA global du secteur. Ce sont les grandes entreprises et les PME qui sont leurs principaux donneurs d'ordre en générant 70 % de leur chiffre d'affaires.

- **Une tertiairisation progressive**

Les services prennent une place grandissante dans les activités des EA. Ils représentent une part importante des projets de développement, la Gestion électronique de documents (GED) constituant le principal axe exploité. Un tiers des entreprises envisage d'ailleurs de développer de nouvelles activités et les prévisions d'investissement en la matière pour 2009, atteignent 92 millions d'euros, soit 26 millions de plus qu'en 2008.

- **La qualité comme ressort économique**

42 % des Entreprises Adaptées déclarent détenir une certification professionnelle. La prédominance de la norme ISO-9001 traduit la volonté d'ériger la stratégie d'amélioration de la qualité comme outil de référencement chez les donneurs d'ordre. Plus de 40 EA possèdent une certification environnementale ISO-14001, démontrant ainsi leur implication dans l'ensemble des dimensions de la RSE, au-delà de leur vocation première d'employer des personnes en situation de handicap.

Témoignage

TPC a été créée en 1984, pour répondre à la fois aux besoins de création d'emplois pour les travailleurs handicapés de l'agglomération Orléanaise et aux besoins d'externalisation de production de l'usine IBM de Boigny sur Bionne (45), TPC est passée en 25 ans de 12 à plus de 180 salariés répartis sur deux sites. En 2008, elle s'est transformée en Scop SA.
« Depuis 2005, TPC est certifiée ISO 9001 V 2000. Notre volonté est de nous mettre à l'écoute de nos clients et de nos prospects. Pour cela nous avons su bâtir un Système de Management Intégré (SMI) multi-référentiels, intégrant les exigences qualité de nos partenaires ».

Régis Roncin, TPC Scop SA, Orléans (45)

■ **Dimension sociale⁵**

- **L'encadrement**

L'Entreprise Adaptée doit impérativement mettre en place un encadrement spécifique, à la fois sur le plan social et sur le plan technique. Ce taux d'encadrement diffère en fonction des métiers exercés. Il est de 8-9 travailleurs handicapés par encadrant en moyenne.

Dans les Entreprises Adaptées de services de type nettoyage ou travaux paysagers notamment, le taux d'encadrement est supérieur à celui des entreprises classiques. On compte ainsi un encadrant pour 10 salariés dans les EA du nettoyage contre 1 pour 14 à 28 salariés dans les entreprises classiques de ce secteur.

- **La formation**

1,8 % de la masse salariale est consacré à la formation. Pour pallier le manque de formation initiale, les Entreprises Adaptées ont consacré en 2008 près de 10 millions d'euros à leurs actions de formation : 280 000 heures de formation au total dont 192 000 heures au bénéfice des salariés handicapés.

⁵ Plus d'information : Enquête BPI-OPCALIA, 2010.



■ **Les compétences clefs des dirigeants d'Entreprise Adaptée**

Le dirigeant d'une Entreprise Adaptée devra à la fois combiner réussite économique et réussite sociale, pour et avec des personnes en situation de fragilité ou d'exclusion. Les missions spécifiques de l'Entreprise Adaptée lui demandent en effet « une certaine sensibilité ». Engagé dans un territoire, il participe aussi à la cohésion sociale de celui-ci et porte donc une responsabilité toute particulière.

Témoignages

Les collaborateurs de Marie-Hélène Delaux sont essentiellement sourds et malentendants. La gérante de l'agence de communication Sabooj souligne l'importance pour elle d'être en capacité d'observation des réactions des salariés, de compréhension, d'écoute, de reformulation. La patience et l'attention sont des qualités nécessaires et la relation aux salariés demande un investissement très important. La proximité est enfin un mode de relation qu'elle pratique, mais aussi qu'elle observe chez l'ensemble des dirigeants d'EA qu'elle a rencontrés.

Marie-Hélène Delaux, Sabooj, Paris, www.sabooj.com

Pour Régis Roncin, PDG de TPC (45), le dirigeant d'une EA doit faire preuve d'exemplarité et de modestie, comprendre les autres : « *On ne peut pas avoir une attitude aussi tranchée qu'en milieu ordinaire* », affirme-t-il. « *Pour autant, il ne faut pas mélanger les rôles et savoir garder de la distance* ». « *Attention au syndrome de la blouse blanche* », précise-t-il avant de conclure : « *Nous sommes les serfs de l'économie et les manants du social !* ».

Régis Roncin, TPC Scop SA, Orléans (45)

Mais l'Entreprise Adaptée est avant tout une **entreprise**, qui exerce dans différents secteurs d'activités, et qui est confrontée à une clientèle d'entreprises, souvent industrielles. La compétence technique apparaît alors comme fondamentale.

Témoignage

Pour Michel Pages, le profil idéal du dirigeant est celui de l'ingénieur : « *il doit faire face à de nombreux problèmes techniques, mais surtout, il est au quotidien en contact avec ses clients qui sont des industriels. Avec ceux-ci, il est impératif de se comprendre* ».

Michel Pages, directeur, Etape 43, Vergongheon (43)

QUELLES SONT LES SPECIFICITES DU MODELE ECONOMIQUE ?

Témoignage

« *Notre modèle économique met au centre l'être humain et la pérennité de l'emploi des personnes en situation de handicap* ».

Sébastien Citerne, Ex-Président de l'UNEA

■ **Surcoûts liés à l'emploi « très majoritaire » de travailleurs handicapés**

Le surcoût global moyen auquel doit faire face une Entreprise Adaptée par rapport à une entreprise classique est estimé à 16 200 euros par an et par travailleur handicapé. Ce surcoût est dû :

- Pour 83,8% à un différentiel de productivité.
- Pour 14,6% à un nécessaire encadrement supplémentaire, à la fois social et technique.
- Pour 1,6% à des besoins techniques complémentaires, en termes de surfaces et d'équipements.

■ **Les aides publiques**

Par les différentes aides publiques mises en place pour favoriser l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés, l'Etat couvre 92% de ce surcoût (soit 14 900 euros). Deux types d'aides sont mobilisés :

- **L'aide au poste** : elle permet aux travailleurs handicapés de percevoir une rémunération au moins égale au Smic. L'aide au poste couvre ainsi 80% du Smic brut non chargé.
- **La subvention spécifique** : elle constitue l'aide structurelle versée aux Entreprises Adaptées pour les accompagner dans leur développement. Elle atteignait en moyenne 2 100 euros par travailleur handicapé en 2009.

Le contrat d'objectifs triennal, passé entre l'Etat et l'EA, valant agrément, précise la situation et le projet de l'EA et détermine les aides de l'Etat. Un avenant financier annuel fixe l'effectif de référence ouvrant droit à une aide de l'Etat pour l'EA et détermine le montant de ces aides. Il précise les conditions d'ajustements de l'effectif, en cours d'année, liés à la conjoncture économique.

L'instauration d'un tel mode de financement permet le rapprochement du statut de la personne du droit commun et le renforcement du rôle social et économique des Entreprises Adaptées.

Par ailleurs, l'Entreprise Adaptée, comme toute entreprise, a droit aux autres aides de droit commun.

■ **Pour la collectivité, un investissement gagnant**

Une étude réalisée par KPMG pour l'Union nationale des Entreprises Adaptées révèle que les aides publiques déployées constituent un investissement porteur pour la collectivité. L'étude a déterminé en effet qu'à partir d'une rémunération égale à Smic + 2,6% de toute personne handicapée travaillant dans une Entreprise Adaptée, chaque euro investi par la collectivité publique lui est retourné sous forme de recettes fiscales et sociales.

Témoignage

« Ainsi, dès que l'Etat investit un euro dans les EA, nous dit KPMG, il récupère par le biais des différents organismes collecteurs au minimum un euro ».

Cela signifie donc, d'un simple point de vue financier, que l'engagement public en faveur d'un accès à l'emploi d'un travailleur handicapé constitue un investissement gagnant.

L'étude démontre par ailleurs que toute personne handicapée en situation de non emploi représente un coût moyen pour la collectivité de 8 870 euros par an. Ce coût varie selon les allocations dont la personne handicapée bénéficie.

Ainsi, lorsqu'une personne handicapée, qui bénéficiait d'une allocation liée à son handicap (AAH) ou à sa situation de non emploi (RSA, ARE...), accède à l'emploi et à une rémunération de niveau Smic + 2,6% en Entreprise Adaptée, le gain social (ou l'économie budgétaire) pour la collectivité s'élève à 8 869 euros par an.

Témoignage

« Globalement, à chaque fois qu'un travailleur handicapé retrouve un emploi dans une Entreprise Adaptée, ajoute KPMG, il fait économiser près de 10 000 euros à la collectivité ».

→ A consulter : www.unea.fr pour l'étude complète

■ **Des outils financiers pour les Entreprises Adaptées**

• **Une politique d'investissements dynamique**

162 millions d'euros, soit 8 % du chiffre d'affaires global, sont consacrés à l'investissement. Les Entreprises Adaptées se distinguent en affichant un ratio moyen de 4,5 % par structure, supérieur d'un demi-point à celui observé dans l'ensemble des entreprises industrielles de 20 salariés et plus. C'est le signe d'une recherche permanente de développement de l'activité. D'ailleurs, 28 % d'entre elles ont mis en œuvre un véritable service commercial et près de la moitié leur propre site Internet.

- **Des appuis financiers mobilisés**

L'UNEA a développé un partenariat spécifique avec France Active⁶ depuis 2002. Celui-ci a pour vocation de favoriser et faciliter la mobilisation des outils financiers de France Active par les Entreprises Adaptées adhérentes. Ce partenariat se décline selon 4 objectifs principaux :

- Renforcer la situation financière et la capacité de développement des adhérents
- Optimiser l'instruction et l'aboutissement des dossiers de demande de financement
- Améliorer la qualité du suivi des entreprises financées
- Echanger sur le contexte réglementaire et politique du secteur

QUELLES SONT LES SPECIFICITES DU MODELE ECONOMIQUE ?

- **Qui peut créer une Entreprise Adaptée ?**

Les Entreprises Adaptées peuvent être créées par les collectivités ou organismes publics ou privés et notamment par des sociétés commerciales.

→ Les Entreprises Adaptées créées par les collectivités locales, organismes publics ou privés sont soit des établissements gérés par ces personnes morales, soit des entités juridiquement indépendantes.

→ Les Entreprises Adaptées créées par une société commerciale doivent se constituer en personne morale distincte. Cette condition a pour but de renforcer leur responsabilité juridique, financière ainsi que leur autonomie.

Pour devenir « Entreprise adaptée », les entreprises signent un contrat d'objectifs triennal (COT) avec les services de l'état qui vaut agrément. Le droit aux aides de l'Etat est ouvert à partir de la reconnaissance de l'entreprise en tant qu'EA.

- **Autonomie et viabilité économique**

En tout état de cause, l'EA doit constituer une unité autonome et viable économiquement sur les bases suivantes :
production commercialisée différenciée,
lieux de production clairement identifiés,
moyens en matériels et personnel distincts,
comptabilité distincte et complète sur la base du plan comptable général.

- **Le nombre de créations par an**

A ce jour, l'UNEA reçoit entre trente et quarante contacts par an de personnes, physiques ou morales, qui envisagent de créer une Entreprise Adaptée. Le nombre effectif de créations annuelles est de 15 à 20 entreprises, En parallèle, on estime environ à 4 ou 5 les disparitions d'EA par an.

- **Les motivations de départ**

Les raisons de la création d'une Entreprise Adaptée sont complexes et variées.

Selon la nature des porteurs de projets, elle est parfois le résultat d'une reconversion personnelle, notamment de cadres, qui veulent donner un autre sens à leur engagement professionnel. Pour de nombreux créateurs, c'est la dimension sociale qui est prépondérante. C'est notamment ce qui motive un certain nombre de jeunes dirigeants en début de carrière. Des personnes sont issues d'autres sphères de l'économie sociale et solidaire. On trouve, par exemple, des encadrants techniques issus d'entreprises d'insertion.

Pour d'autres enfin, c'est la logique économique qui est prépondérante. Il s'agit avant tout de conquérir de nouvelles parts de marchés, en utilisant parfois la plus value sociale avant tout comme un argument commercial...

L'émergence des clauses sociales dans les marchés publics vient aussi stimuler la création ou le recours aux Entreprises Adaptées. Certains grands groupes s'interrogent aujourd'hui sur l'offre disponible, pour pouvoir eux-mêmes faire appel à des prestataires de ce type et répondre à des marchés publics.

⁶ France Active finance et accompagne chaque étape des projets de création, de développement ou de consolidation. Plus d'info sur www.franceactive.org



Témoignages

Jean-Louis Ribes est président fondateur de DSI à Blagnac (31). Il a monté sa boutique depuis plusieurs mois quand ses clients (Airbus, Air-France, Siemens...) le sollicitent afin qu'il leur rende un service sur l'emploi des personnes handicapées. Il se dit d'abord complètement incompetent mais relève le défi. Il part à la rencontre de multiples acteurs qui interviennent dans le milieu du handicap. Très vite, il est « happé ». La découverte de la façon dont sont perçues et traitées les personnes handicapées, l'impression que tout le monde s'en fout et que personne ne leur fait confiance réveille chez lui un sentiment d'injustice, qu'il porte depuis toujours et qui déclenche son engagement. Il se dit : « *c'est mon métier* ».

Jean-Louis Ribes, DSI, Blagnac (31)

Doté d'un bac en économie et d'un DUT industriel, Régis Roncin a plusieurs années d'expérience dans le négoce quand il croise le chemin d'un précurseur. Il découvre alors le handicap qu'il considérait jusque là comme intégré dans la société : « *Pendant les 30 glorieuses, on vivait avec les handicapés, on ne les regardait pas de travers* ». Régis Roncin, qui ne se retrouve plus dans son travail et dans le secteur classique, a envie de changer ! Une négociation a lieu, puis la découverte et l'aventure commencent, en 1980. TPC est créée en 1984. L'entreprise permet notamment de répondre aux besoins d'externalisation de production de l'usine IBM.

Régis Roncin, PDG, TPC Scop SA

■ **Le profil des dirigeants**

Une grande majorité des dirigeants d'Entreprises Adaptées est issue du tissu associatif et social.

Ils sont ainsi 60 % à diriger parallèlement un ESAT. La professionnalisation du secteur ces dernières années a cependant tendance à corriger cette prédominance. Enseignants ou travailleurs sociaux qui prennent un virage vers l'activité économique, anciens chefs d'entreprises qui prennent un virage vers une activité plus sociale, personnes ayant un ancrage dans la vie politique locale, commerciaux...

Ils ont le plus souvent une expérience professionnelle significative et ont environ une cinquantaine d'années. Ils ont aussi souvent eu, dans leur histoire de vie, un lien particulier, une confrontation avec le handicap, à travers leur famille, leurs amis...

Témoignage

Michel Pages est ingénieur physicien. Il a une expérience notoire sur de grands chantiers, en France et dans le monde entier. Il a dirigé plusieurs entreprises. Lorsqu'il décide de se réimplanter en Auvergne, il ne connaît pas du tout le monde du handicap. Son banquier l'informe d'une place à prendre à la direction d'un atelier protégé. Sa candidature surprend. A-t-il le profil adapté à une si petite entreprise qui compte à l'époque 17 emplois pour des personnes handicapées ? Le défi est relevé, tant par Michel Pages que par le président de l'association, un peu perplexe au départ. 10 ans plus tard, Etape 43 compte 170 emplois et exerce 11 métiers différents.

Michel Pages, directeur, Etape 43, Vergongheon (43)

■ **Un potentiel en développement**

Le développement des Entreprises Adaptées est confronté à un paradoxe. D'un côté, le marché se développe et la demande « privée » est croissante, ce qui invite à stimuler ou accompagner la création d'entreprises nouvelles. Néanmoins, le nombre d'aides aux postes est limité, ce qui invite plutôt à la prudence. Il est de 19500 postes pour l'année 2011, contre 20 000 pour l'année 2010. Double paradoxe, l'enveloppe annuelle globale de l'état ne semble jamais totalement utilisée, mais le système des attributions par région et selon les DIRECCTE⁷ demanderait plus de souplesse pour pouvoir répondre de manière plus réactive à des initiatives locales.

De plus, notons que les EA bénéficient d'un avantage concurrentiel conséquent, puisqu'elles permettent aux entreprises, aux établissements des fonctions publiques, aux collectivités territoriales de s'acquitter de la moitié de leur obligation d'emploi de personnes handicapées. Ainsi en devenant clientes des EA ces structures réduisent leur contribution AGEFIPH ou FIPHFP.

Les structures relevant du Code des Marchés Publics ont également la possibilité de réserver des marchés aux EA.

⁷ Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



QUELLES SONT LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR CREER UNE EA ?

■ **L'union nationale des entreprises adaptées (UNEA)**

L'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA) regroupe et fédère 60% des 650 Entreprises Adaptées de France soit environ 400 entreprises.

• **Missions**

L'Union nationale des Entreprises Adaptées s'est donnée 4 missions clefs :

- La promotion et la défense du secteur des Entreprises Adaptées
- Professionnaliser le secteur, notamment au travers de l'Académie UNEA
- La relation et le conseil à ses adhérents, incluant un service juridique
- Le développement des EA

• **Moyens**

Pour mener à bien ses missions, l'UNEA dispose d'un siège avec 8 permanents salariés, organisé en 4 pôles :

- Un Pôle Promotion et Défense des EA
- Un Pôle de Relations Adhérents
- Un Pôle Professionnalisation
- Un Pôle Développement

• **Organisation**

L'UNEA est organisée en réseau avec 17 délégués régionaux pour diffuser la connaissance du secteur adapté sur tout le territoire, auprès des décideurs institutionnels, politiques et économiques. Les EA adhérentes, quant à elles, sont regroupées en filières métiers, ceci afin de leur permettre un professionnalisme plus grand et surtout la possibilité de répondre à des offres de marchés nationaux.

• **Accompagnement à la création d'Entreprise Adaptée**

L'UNEA propose un programme d'accompagnement à la création d'Entreprises Adaptées. Chaque année, des candidats à la création peuvent déposer auprès de l'UNEA une demande de bourse, afin de bénéficier d'un accompagnement rapproché. Pour les candidats non retenus par le jury, ils peuvent toujours bénéficier d'un accompagnement qui sera alors payant (de l'ordre de 1000 euros / jour). Cet accompagnement opérationnel vise essentiellement l'élaboration du dossier qui sera déposé à la DIRECCTE afin d'obtenir l'agrément en tant qu'Entreprise Adaptée.

Témoignage

Marie-Hélène Delaux, fondatrice et gérante de Sabooj quitte le système bancaire, où elle a une solide expérience, en juin 2009. En septembre, elle crée son entreprise de communication, en SARL. Mise en relation avec l'UNEA, elle présente un dossier de candidature qui lui permettra de bénéficier de 15 jours de formation et d'un coaching : « *J'ai un profil un peu atypique au sein de l'UNEA, car au départ, j'ai un projet économique et je n'ai pas d'historique en lien avec le handicap. La formation m'a donc essentiellement permis de découvrir les multiples interlocuteurs qui agissent dans le milieu du handicap, le qui fait quoi ? Le coaching a été assuré par une personne qui avait l'expérience de la création et de la gestion d'Entreprise Adaptée et c'était important dans la démarche. L'accompagnement m'a permis de monter le dossier d'agrément. Si je n'avais aucun souci sur le montage économique et financier, j'ai par contre appris à préparer et à argumenter sur le volet social* ».

Marie-Hélène Delaux, Sabooj, Paris

• **Formation⁸ certifiante pour les dirigeants d'Entreprise Adaptée**

L'union nationale propose au sein de l'Académie, une formation certifiée « Dirigeant d'Entreprise Adaptée » (Conférence des Grandes Ecoles). Elle est destinée à de futurs dirigeants d'EA, à des dirigeants en poste ou à des encadrants. Cette formation répond à un double objectif :

- Développer les capacités à manager une entreprise et à maîtriser les conditions de son développement en intégrant les pratiques liées au contexte spécifique de l'Entreprise Adaptée
- Attester, grâce à un label reconnu au sein de la profession, de la maîtrise individuelle de chacune des compétences requises.

8 Cette formation est d'une durée de 18 jours, répartis sur 6 sessions et sur 9 mois. Plus d'info sur www.unea.fr.



- **Appui aux entreprises existantes**

L'UNEA joue un rôle majeur dans l'appui auprès des Entreprises Adaptées. Dans les différentes missions qu'elle joue, on soulignera notamment la mise en relation des EA avec des grands groupes, et l'action de facilitateur qu'elle jouera auprès d'eux afin qu'ils remplissent leurs obligations d'emploi, tout particulièrement en achetant auprès des Entreprises Adaptées.

- **Les autres acteurs clefs du secteur**

- **Interlocuteurs de référence**

- Les DIRECCTE et Unités territoriales des DIRECCTE
- Les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

- **Se faire accompagner et financer**

- Réseau Entreprendre, www.reseau-entreprendre.org. 15% des lauréats du programme Entreprendre Autrement sont des entreprises adaptées ;
- France Active, www.franceactive.org. En 2010, 9,3% des entreprises solidaires financées par France Active sont des entreprises adaptées

En partenariat avec



Fiche rédigée par Eric Pallandre, Scop-Oxalis

entrepreneur-social.net

